



APPEL A PROPOSITION

**Mieux connaître le secteur sanitaire,
social et médico-social**
- action de formation destinée aux salariés d'Unifaf -

Proposition à retourner impérativement pour le 30 septembre 2010

Sous la forme d'un exemplaire par courrier postal et d'un exemplaire par courrier électronique à :

à

Unifaf / Direction des Ressources Humaines
à l'attention de Madame Amal HAYAT
31, rue Anatole France
92309 – Levallois-Perret cedex
amal.hayat@unifaf.fr

1 / Introduction

a- Présentation du commanditaire

Unifaf, OPCA...

Unifaf est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la collecte et la gestion des fonds de formation continue de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, du secteur privé à but non lucratif. Structuré en 22 délégations régionales, Unifaf compte 20 000 établissements adhérents qui emploient près de 700 000 salariés.

Ses missions ont pour objectifs de :

- Soutenir les politiques de formation des adhérents,
- Optimiser les fonds de la formation professionnelle continue,
- Mettre en œuvre les orientations et priorités définies par la branche professionnelle relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des établissements adhérents.

... du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ...

Créé depuis plus de trente cinq ans par les partenaires sociaux de ce secteur, Promofaf devenu Unifaf en 2005 est géré par un Conseil d'Administration Paritaire composé de l'Unifed qui rassemble cinq organisations d'employeurs et les cinq organisations représentatives des salariés.

Les adhérents sont des organisations (exemples : associations, fondations,...) à but non lucratif, gestionnaires d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

... présent sur l'ensemble du territoire.

Dès l'origine, Unifaf s'est structuré régionalement en 22 Délégations où siègent des délégations régionales paritaires, dont la composition est similaire à celle du Conseil d'administration paritaire.

Ces instances politiques sont relayées par des services techniques. Aujourd'hui, près de 300 permanents sous l'autorité d'un Directeur Général, sont répartis entre le siège et les 22 délégations régionales.

b- Objet du cahier des charges

Le présent appel à proposition s'inscrit dans le cadre du plan de formation interne de l'OPCA. Il est demandé au candidat de :

- Concevoir l'ingénierie de l'action de formation présentée ci-après (livret du formateur, livret du stagiaire, supports et outils pédagogiques).
- Prévoir la co animation des cinq premières sessions de formation, le cas échéant avec un salarié d'Unifaf.

2/ Caractéristiques de l'action de formation

a- Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants doivent être en capacité de comprendre :

- dans quel environnement professionnel évoluent les adhérents de l'OPCA,
- quels publics ils accueillent,
- pour quelles raisons,
- selon quelles modalités de prise en charge,
- avec quels partenaires,
- et avec quelles exigences professionnelles (contraintes économiques, juridiques, organisationnelles, qualité,...).

Il s'agira également, pour les stagiaires, de bien s'approprier les métiers du secteur, les filières de formation qui mènent à ces métiers ainsi que les grandes problématiques R.H. auxquelles sont confrontés les adhérents.

Et ce pour mieux comprendre les besoins en formation ainsi que les demandes d'appui-conseil formulés, au quotidien, par les adhérents.

b- Public visé

Prioritairement :

- Tout salarié nouvellement embauché par Unifaf, ayant peu (ou pas) de connaissances du secteur sanitaire, social et médico-social.

Si la formation était conçue et organisée de façon modulaire, elle pourrait intéresser d'autres salariés d'Unifaf (participation à une partie de l'action de formation en fonction des besoins identifiés au moment de l'entretien professionnel de formation).

c- Taille des groupes

- 12 à 15 stagiaires.

d- Durée

- La durée proposée par le candidat ne pourra excéder 3 jours (7 heures par jour).

e- Éléments de programme

Lors de la formation, et compte tenu des objectifs définis en a), il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la spécificité du secteur privé à but non lucratif dans le champ sanitaire et social ?
- Comment se positionne aujourd'hui l'offre par rapport au secteur public et au secteur marchand ?
- A quels enjeux les adhérents sont-ils aujourd'hui confrontés ? et demain ?
- A quelles problématiques R.H. (recrutement, fidélisation, rémunération, formation,...), en particulier, les adhérents sont-ils confrontés ?
- Quels publics les adhérents de l'OPCA accueillent-ils dans leurs établissements ? ont-ils évolué ces dernières années ? à quoi peut-on s'attendre dans les cinq ans à venir ?
- Quelles missions exercent-ils auprès de ces publics ?
- Quelles prestations leur proposent-ils ?
- Sur quels types de territoires ?
- Dans quel cadre juridique ?
- Avec quels partenaires éventuels ?
- Avec quels moyens financiers ? issus de quelles sources ?
- A quels professionnels font-ils appel pour remplir leurs missions ?
- En quoi consiste le travail de chacun ? quelles difficultés cela pose t-il ?
- De nouveaux besoins en compétences ont-ils été repérés ? comment cela se traduit-il du côté des plans de formation ?

f- Compléments d'information

- Compte tenu de la thématique, une attention particulière sera portée aux candidatures qui feront preuve de créativité en matière d'ingénierie et d'animation pédagogique (outils, méthodes, travaux pratiques, mises en situation professionnelle,...).

- Les candidats sont également invités à réfléchir au montage d'un module complémentaire, module d'approfondissement et / ou d'actualisation régulière des connaissances du stagiaire.
- Calendrier de travail :
 - Réception des candidatures au plus tard le 30 septembre 2010.
 - Choix du candidat au plus tard le 12 octobre.
 - Conception et validation de l'ingénierie de formation au plus tard le 12 novembre 2010.
 - Réalisation de la première session de formation entre le 15 novembre et le 20 décembre 2010.
 - Poursuite en 2011 (après renouvellement des conventions).

3/ Modalités de dépôt des candidatures

a- Documents de référence à fournir par les candidats

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- L'identification et les références officielles (raison sociale, nom et prénoms du dirigeant, adresse, téléphone, mail...).
- Une présentation détaillée du programme de formation et de l'équipe pédagogique (CV des formateurs).
- Une description précise et argumentée des méthodes et des outils pédagogiques déployés par le prestataire.
- Le coût de la prestation (HT et TTC), frais de déplacements compris.
- Des références sur des interventions similaires.

b- Dépôt des candidatures

Les réponses au cahier des charges sont à adresser, en un exemplaire sous pli et un exemplaire par mail, à la DRH d'Unifaf, 31, rue Anatole France, 92309 Levallois Perret Cedex, à l'attention de Madame Amal HAYAT (amal.hayat@unifaf.fr), chargée emploi-formation, au plus tard **le 30 septembre 2010**.

c- La sélection des candidatures

L'évaluation et la sélection des candidatures se feront prioritairement sur les critères suivants :

- L'adéquation au cahier des charges.
- La composition de l'équipe associée (compétences et expériences).
- la disponibilité de l'équipe, les délais de réalisation.
- Le coût de la prestation.